

NON

À LA SUPPRESSION DE L'IMPÔT ANTICIPÉ SUR LES OBLIGATIONS



Traiter les épargnant-e-s modestes moins bien que les grandes fortunes ? Non !



De nouvelles pertes fiscales qui fragilisent les prestations publiques ? Non !



Favoriser l'évasion fiscale et la spéculation ? Non !



STOP AU HOLD-UP FISCAL DE LA FINANCE !

Signez maintenant !

Publiée dans la Feuille fédérale le 28.12.2021

Référendum contre la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers). Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.

N° postal :		Commune politique :		Canton :		Contrôle (laisser en blanc)
N°	Nom et Prénom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite		
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

Expiration du délai référendaire : 7 avril 2022

Le comité du référendum se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.	
Le / la fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.	
Le / la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)	
Lieu	Date
Signature manuscrite	Fonction officielle
Sceau	

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée rapidement à : Référendum contre la suppression de l'impôt anticipé Case postale 6094 2500 Bienne 6